UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

UNITÉ DE LOISIR ET DE
SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État de la situation financière	8 - 9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 19
Renseignements complémentaires	20

Merlin & Associé CPA inc.
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Bureau : (418) 663-2191 | Fax : (418) 663-7019 | admin@merlincpa.ca | 2390, Boul. Louis-XIV, 2e étage Québec (Québec) G1C 5Y8

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

Merlin & Associé CPA Inc.[1]

Québec, le 16 juin 2025

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A141187

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Contrats de services gouvernementaux	465 590 $	458 945 $
Subventions gouvernementales	1 609 877	1 342 191
Honoraires de gestion	2 563	14 791
Subventions projets spécifiques	165 707	73 273
Inscriptions aux programmes	159 641	138 489
Honoraires d'organismes partenaires	117 973	96 476
Autres produits de programmes et services	14 000	10 398
Ventes de biens et location de salle	21 300	13 769
Subventions M361 - coordination	300 287	533 443
Résiduel de la M361	-	65 100
	2 856 938	2 746 875
CHARGES		
Frais généraux et d'administration (Annexe A)	1 927 431	1 905 990
Utilisation des inventaires (Annexe B)	7	34 391
Programmes et services (Annexe C)	166 731	274 029
Amortissement des immobilisations corporelles	8 475	9 923
	2 102 644	2 224 333
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	754 294	522 542
AUTRES PRODUITS (Annexe D)	21 161	32 368
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	775 455 $	554 910 $

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Fonds d'urgence	Fonds Circonflexe	Fonds Mobilisation	Fonds Jeux Québec	Investi en immobilisations	Non-affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	- $	267 567 $	394 331 $	30 000 $	29 544 $	(12 085) $	709 357 $	154 447 $
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	-	775 455	775 455	554 910
Utilisation de la réserve	-	(267 567)	-	-	-	267 567	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	2 600	(2 600)	-	-
Amortissement des immobilisations	-	-	-	-	(8 475)	8 475	-	-
Transferts interfonds (Note 10)	500 000	-	12 067	15 000	-	(527 067)	-	-
SOLDE À LA FIN	500 000 $	- $	406 398 $	45 000 $	23 669 $	509 745 $	1 484 812 $	709 357 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 268 806 $	606 109 $
Créances et effets à recevoir (Note 3)	583 290	632 590
Stocks	9 653	9 385
Frais imputable au cours du prochain exercice	2 040	4 800
	1 863 789	1 252 884
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	23 670	29 545
	1 887 459 $	1 282 429 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

	2025	2024
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire	(176) $	- $
Fournisseurs et charges à payer (Note 6)	175 529	232 828
Subventions reportées	-	52 223
Produits perçus d'avance	-	24 905
Subvention reportée - soutien au transport échéant au cours du prochain exercice (Note 8)	30 000	30 000
	205 353	339 956
SUBVENTION REPORTÉE - SOUTIEN AU TRANSPORT (Note 8)	197 294	233 116
	402 647	573 072
Actif net		
FONDS D'URGENCE	500 000	-
FONDS CIRCONFLEXE	-	267 567
FONDS MOBILISATION	406 398	394 331
FONDS INTERNE	45 000	30 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	23 669	29 544
ACTIF NET NON AFFECTÉ	509 745	(12 085)
	1 484 812	709 357
	1 887 459 $	1 282 429 $

Engagement contractuel (Note 11)

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur — 16-06-2025 date

_____, administrateur — 16 06 2025 date

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	775 455 $	554 910 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 475	9 923
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	421
Subvention reportée - soutien au transport	(35 822)	(23 708)
	748 108	541 546
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 9)	(82 635)	(1 046 429)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	665 473	(504 883)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 600)	(6 765)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(176)	(21)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	662 697	(511 669)
Encaisse au début	606 109	1 117 778
Encaisse à la fin	1 268 806 $	606 109 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Son objectif est de promouvoir le développement du loisir, du sport et de l'activité physique dans la région de la Capitale-Nationale, en partenariat avec les intervenants du milieu. En vertu des restrictions incluses dans ses statuts constitutifs quant à la distribution de ses excédents, l'organisme se qualifie comme organisme sans but lucratif, par conséquent, elle est exemptée d'impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'organisme a établit ses états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

B) UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction de l'organisme établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'organisme procède à des estimations lorsqu'elle comptabilise certains éléments, comme la durée de vie utile des immobilisations, l'évaluation de l'inventaire et l'estimation des frais courus.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

L'organisme comptabilise les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

Les produits d'exploitations provenant de la vente de publications, de produits et services sont comptabilisés au moment de l'expédition ou de la prestation de service, selon la nature du produit ou du service. Le passif lié à la fraction du produit facturé, mais non encore gagné est comptabilisé dans les produits reportés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS (suite)

Les contributions des organismes partenaires et les droits d'inscription aux activités sont comptabilisés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les produits d'exploitation provenant des colloques et cours sont comptabilisés à la date de présentation des colloques et des cours. Le passif lié à la fraction du produit provenant des colloques et cours facturés, mais non encore gagnés est comptabilisé dans les produits perçus d'avance.

Les revenus d'honoraires sont comptabilisés lorsqu'il y a la preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, que le prix des services est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certains.

Les intérêts et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

D) ÉVALUATION DES STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé par la direction selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts pour réaliser la vente.

E) IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	**Taux**
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel et outillage	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	45 %

F) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties et la trésorerie que des affectations empêchent d'utiliser pour les besoins de fonctionnement courant ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET SERVICES

Des bénévoles consacrent un certain nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

H) INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers
L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale ou de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et de la marge de crédit.

Dépréciation
Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à celle qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction
L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils se sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

I) COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds non affecté rend compte des activités et des programmes courants, ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports (subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût non amorti des immobilisations ainsi que les emprunts contractés pour financer l'acquisition d'immobilisations sont présentés dans le fonds investi en immobilisations

Les fonds jeux du Québec, Circonflexe et Mobilisation comprennent l'enveloppe budgétée par le conseil d'administration pour ces trois activités ou projets.

Le fonds d'urgence représente l'enveloppe budgétée par le conseil d'administration à des fins de prévention de la perte de subventions importantes, d'un sinistre ou de tout autre cas de force majeure.

3. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	2025	2024
Comptes clients	44 192 $	92 850 $
Subventions à recevoir	539 098	537 172
Taxes à la consommation	-	2 568
	583 290 $	632 590 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	50 104 $	33 249 $	16 855 $	21 069 $
Matériel et outillage	1 526	744	782	977
Matériel informatique	31 588	25 555	6 033	7 499
	83 218 $	59 548 $	23 670 $	29 545 $

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire représente le solde de la marge de crédit d'un montant autorisé de 50 000 $, portant intérêts au taux de 9.95%, garanti par l'universalité des biens et des créances de l'organisme et par un cautionnement personnel des administrateurs, renouvelable automatiquement annuellement. Aucune contrepartie n'a été versé en lien avec ce cautionnement. Au 31 mars 2025, le solde était inutilisé (inutilisé en 2024)

6. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	90 127 $	111 409 $
Retenues à la source et avantages	13 465	43 656
Taxes à la consommation	4 743	-
Salaires et vacances courus	67 194	77 763
	175 529 $	232 828 $

7. SUBVENTIONS REPORTÉES

	Solde au début	Montants encaissés au cours de l'exercice	Montant constaté à titre de produits de l'exercice	Solde de fin
Programme d'organisation d'événements régionaux (versé par le Réseau des Unités Régionales de Loisir et de Sport du Québec)	2 000 $	- $	2 000 $	- $
Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (versé par le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur)	7 000	-	7 000	-
Programme de concertation régionale permettant d'identifier les projets porteurs et structurants (versé par le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur)	43 223	-	43 223	-
	52 223 $	- $	52 223 $	- $

8. SUBVENTION REPORTÉE - SOUTIEN AU TRANSPORT

	2025	2024
Solde au début	263 116 $	286 823 $
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(35 822)	(23 707)
	227 294	263 116
Subvention reportée - soutien au transport échéant au cours du prochain exercice	30 000	30 000
	197 294 $	233 116 $

8. SUBVENTION REPORTÉE - SOUTIEN AU TRANSPORT (suite)

Cette subvention reportée à long terme est pour le projet Soutien au transport en région pour la participation aux activités récréatives et sportives, versée par le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Le projet vient à échéance en mars 2031 et des dépenses annuelles de 30 000 $ sont prévues.

9. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Créances et effets à recevoir	49 300 $	(512 937) $
Stocks	(268)	1 625
Frais imputable au cours du prochain exercice	2 760	(1 612)
Fournisseurs et charges à payer	(57 299)	(61 219)
Subventions reportées	(52 223)	(473 658)
Produits perçus d'avance	(24 905)	1 372
	(82 635) $	(1 046 429) $

10. AFFECTATION INTERNE

FONDS POUR JEUX DE QUÉBECF
En vertu d'une résolution du conseil d'administration de l'organisme, un fonds pour jeux de Québec a été constitué pour une somme de 45 000 $. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

FONDS CIRCONFLEXE
En vertu d'une résolution du conseil d'administration de l'organisme, un fonds pour le projet Circonflexe a été constitué pour une somme de 267 567 $. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Les sommes ont entièrement été imputées au cours de l'exercice.

FONDS MOBILISATION
En vertu d'une résolution du conseil d'administration de l'organisme, un fonds pour le projet Mobilisation a été constitué pour une somme de 406 398 $. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. AFFECTATION INTERNE (suite)

FONDS D'URGENCE
En vertu d'une résolution du conseil d'administration de l'organisme, un fonds d'urgence d'un montant de 500 000 $ a été constitué. Ce fonds est destiné à des fins de prévention de la perte de subventions importantes, d'un sinistre ou de tout autre cas de force majeure. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail pour la location de locaux échéant en décembre 2025 totalise 26 163 $ et les versements estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2026	26 163 $

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme a réalisé 73% (65% en 2024) de son chiffre d'affaires grâce aux subventions reçues du gouvernement du Québec. Ce volume de transaction est normal pour l'organisme au vu de son secteur d'activité. Le conseil d'administration est d'avis que la perte de ce partenaire aurait des répercussions importantes pour l'organisme, mais ne remet pas en question l'hypothèse de continuité d'exploitation.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2025.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients, aux subventions et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXE A - FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	969 556 $	945 885 $
Subventions aux organismes	737 220	793 795
Honoraires professionnels	17 275	25 941
Papeterie et dépenses de bureau	94 483	32 815
Loyer	36 318	40 649
Frais de déplacement et d'hébergement	24 940	26 620
Soutien informatique	12 638	8 350
Association et formation	13 977	12 559
Frais de représentation	9 522	12 551
Location de salle et d'équipement	4 670	-
Frais bancaires	4 491	3 983
Assurances	1 509	706
Télécommunications	832	2 136
	1 927 431 $	1 905 990 $
ANNEXE B - UTILISATION DES INVENTAIRES		
Stocks au début	9 385 $	11 010 $
Achats de matériels pour la revente	275	32 766
Stocks à la fin	(9 653)	(9 385)
	7 $	34 391 $
ANNEXE C - PROGRAMMES ET SERVICES		
Frais de programmes et services	162 915 $	272 909 $
Publicité et promotion	3 816	1 120
	166 731 $	274 029 $
ANNEXE D - AUTRES PRODUITS		
Perte sur cession d'immobilisations	- $	(421) $
Revenus d'intérêts	21 161	32 789
	21 161 $	32 368 $